

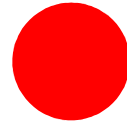
Natacha Muller

Praticienne et formatrice en techniques manuelles de bien-être
1 rue du Tramway, 67114 Eschau
+33 6 73 08 15 56 – contact@ziegelau.com



Identifiant SIRET : 480 410 877 00033

Microentrepreneure, dispensée d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM)
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04758 67 auprès du préfet de la région Alsace



Emmanuel de Cointet

Praticien et formateur en techniques manuelles de bien-être
7, rue de la Division Leclerc - 67000 Strasbourg
+33 6 33 26 79 26 – contact@ziegelau.com

Identifying SIRET : 523 987 097 00020

Microentrepreneur dispensé d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM)
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04585 67 auprès du préfet de la région Alsace

Initiation aux massages bien-être – Massages habillés
Journée 1
Programme

Objectif

Découvrir par la pratique différentes techniques de massages bien-être sur corps habillés et être capable d'en pratiquer sur toutes les parties du corps, moyennant un entraînement personnel.

Effet recherché de la technique enseignée

Technique manuelle de bien-être à effet de relaxation, détente, confort à l'exclusion de toute action à visée thérapeutique ou médicale qui serait assimilable aux actes réservés aux professions de santé réglementées par le Code de la Santé Publique ou aux autres professions réglementées telles que celles d'ostéopathe et chiropraticien.

Formatrice : Natacha Muller

Public ciblé

Adultes majeurs de 18 ans, aptes à apprendre la technique de massage de bien-être enseignée à des fins professionnelles ou de loisirs – 2 à 6 stagiaires par stage.

Prérequis : aucun pour ce stage.

Lieu : 1 rue du Tramway, 67114 Eschau (banlieue sud de Strasbourg).

Horaires journaliers : de 10h à 18h avec une pause repas, soit 7 heures de formation journalière.

Déroulement du stage

Matinée 10h – 12h30

Accueil et présentations

Massage assis (Margaret Elke)

Le dos

Démonstration – exercices en binôme.

Après-midi 13h30 – 18h

Shiatsu

Les membres inférieurs

Démonstration – exercices en binôme.

Relaxation coréenne

Les membres supérieurs

Démonstration – exercices en binôme.

Débriefing - questions - réponses

Dispositions communes à tous les stages

Prérequis : Aucun prérequis sauf exception dûment désignée.

Pédagogie : Apprentissage de type séquentiel avec démonstration pas à pas par le formateur et reprise de l'exercice en binôme sous contrôle de celui-ci. Récapitulatif sous forme d'une exécution complète du protocole enseigné en fin de formation.

Taille des groupes : 4 à 6 stagiaires

Matériel pédagogique : Le matériel pédagogique est mis à disposition du stagiaire. Un livret lui est remis à chaque stage où une présentation de la technique, le protocole détaillé et les contre-indications sont notés. Pour certaines techniques un DVD peut être acquis par le stagiaire et des recommandations sur les matériels d'équipement lui sont proposés pour un rapport qualité/prix optimum – Le formateur n'est lié avec aucun fournisseur et n'a d'intérêt auprès d'aucun. La seule exception concerne le conseil d'acquérir l'ouvrage « S'établir praticien en massage bien-être » d'Emmanuel de Cointet aux éditions Souffle d'Or (juin 2011 – 12,17€ TTC) –.

Contrôle de l'assiduité article D6353-4 du Code du travail : feuille d'émargement par demi-journée et attestation d'assiduité.

Evaluation – Contrôle continu : Le formateur notera de 1 à 6 l'aptitude constatée dans les domaines suivants : Mémorisation, Qualité technique des gestes et enchaînements, Toucher et fluidité, Qualité relationnelle, ainsi qu'une appréciation écrite retraçant les acquisitions du stagiaire et les efforts spécifiques complémentaires à fournir éventuellement. Une mention finale « apte » moyennant un entraînement personnel ou « inapte » sera portée sur le document final remis au stagiaire avec un entretien personnalisé. Cette attestation de fin de stage mentionnera la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Attestation « Qualification – Certification » : À l'issue de chaque stage, une attestation de formation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Sachant que la profession n'est pas réglementée et qu'il n'existe aucun diplôme ni certification reconnus officiellement, cette attestation permet à son titulaire de justifier de sa qualification en tant que salarié auprès d'un employeur et auprès de la clientèle en exercice libéral.

Encadrement : L'encadrement est assuré par le formateur (la formatrice) signataire de la convention ou, en cas d'empêchement, par un formateur ou un(e) formatrice qualifié(e), sous sa responsabilité et délégué à cet effet.

Conditions financières

Tarifs et modalités de paiement :

Le tarif horaire de la formation est fixé dans la convention de stage ainsi que le tarif de chaque stage. Prestation dispensée de la TVA au titre de l'article L 293 b du Code général des impôts

Le tarif couvre la pédagogie, la documentation et les pauses-thé à l'exclusion de l'hébergement et des repas.

Les factures sont payables à réception et sans délai par virement ou chèque bancaire à l'ordre du formateur (la formatrice), en tant qu'autoentrepreneur indépendant.

En contrepartie, le formateur (la formatrice) signataire de la convention s'engage à réaliser les actions prévues dans le cadre de celle-ci.

En cas de contestation, seules les juridictions de Strasbourg sont compétentes.

Dispositions spécifiques et programme de chaque stage :

Objectif spécifique pour chaque stage : Chaque stage a pour objectif d'apprendre une technique de massage différente selon un protocole éprouvé. A l'issue de chaque stage, le stagiaire doit être capable d'effectuer correctement le protocole et d'être opérationnel moyennant un entraînement personnel pour assurer sa mémorisation, la qualité de ses gestes, sa fluidité, sa qualité relationnelle. Les contre-indications lui seront enseignées ainsi que la conduite à tenir selon la déontologie admise dans la profession.

Programme spécifique à chaque stage : Chaque stage fait l'objet d'un programme spécifique annexé à la convention de formation et faisant partie intégrante de celle-ci.

M. M. Ec